

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 26 FÉVRIER.

On écrit de Hanovre, le 22 février :

« A en juger par les premières opérations de la seconde chambre, les amis de la constitution auraient lieu de se réjouir, les candidats proposés pour la présidence étaient tous des partisans de la constitution de 1833; le président choisi par le roi, le docteur Jacobi avait fait partie de la commission à laquelle le roi, lors de son arrivée, avait demandé son avis sur la force obligatoire de la constitution de 1833, et il fut un de ceux qui déclarèrent que le roi était lié par elle. »

« Les vice-présidents élus sont aussi des partisans non équivoques de cette constitution; ce sont : les docteurs Lang, Freudenheil et Hermès. »

« Dans l'exposé des motifs du projet de constitution, on a remarqué la phrase explicative que s'il existait des dissensions dans la chambre sur les principes essentiels, le roi userait du droit que lui accorde la patente de 1819; or on ne trouve dans toute cette pièce rien qui fasse allusion à ce droit, si ce n'est que les états n'ont que voix consultative. »

« Il paraît que, suivant le projet de constitution, les chambres ne pourront dorénavant délibérer que sur les propositions qui leur seront présentées par le gouvernement; elles devront ensuite voter les budgets pour trois ans. S'il arrive que les chambres ne soient pas d'accord sur ces deux points, le roi maintiendra simplement la constitution de 1819, et y fera les changements qu'il jugera nécessaires. »

« Comme le roi refuse l'entrée de la chambre aux députés élus avec des réserves, il paraît que les villes qui, pour cette cause, ne sont pas représentées et celles qui n'ont pas procédé à une élection qu'elles croient illégale vont s'adresser à la diète germanique. »

— On écrit de Vienne, 19 février :

L'Empereur vient d'allouer trois millions de florins sur le trésor public, pour les frais de son couronnement à Milan. Les États d'Italie ont aussi accordé quelques millions dans le même but. On croit que cette cérémonie sera magnifique et satisfera le goût et le caractère des Italiens.

Le gouvernement a le projet d'établir une ligne de fortifications dans la Gallicie orientale. On désigne particulièrement Tarnow et Rzesnow, et l'on ajoute que des tours seront établies sur cette ligne d'après le modèle de celles de Lintz. La paix profonde dont l'Europe jouit en ce moment ne permet pas de supposer que la crainte de certains événements politiques dont les États voisins seraient le théâtre, ait inspiré l'idée de ce projet.

— On écrit de Naples, 13 février :

Le bruit est répandu dans toute la ville que de nouveaux troubles politiques viennent d'éclater en Sicile; tout le monde en parle, mais personne ne sait rien de positif. On dit que le prince Charles, à Malte, travaille à séparer la Sicile du royaume de Naples.

La Gazette de Weimar publie des nouvelles de Bucharest, en date du 28 janvier; à cette époque on n'avait pu encore ôter tous les débris des murs du couvent de St-Georges, qui, en tombant sur les maisons de la rue Padou Tyrkédafaré, doivent avoir écrasé tant de monde, ni constater le nombre des tués et des blessés. Toutes les maisons sont fort endommagées; beaucoup même sont entièrement détruites.

Les mêmes secousses ont occasionné dans d'autres parties de la Moldavie et de la Valachie des dégâts très considérables; les ravages ont été bien grands à Plojesti, Philipesty, Cornesty, Crajova, Galacz, etc. Des personnes qui se trouvaient en rase campagne ont été renversées à ne pouvoir plus se relever; à Braïla, les glaces du Danube, qui étaient pris, se sont baissées de deux pieds pendant le tremblement de terre et elles n'ont remonté qu'après la cessation de ce phénomène.

A l'instant même nous recevons la triste nouvelle de la destruction complète de la ville de Rouschjé de Wédia, située près du Danube.

### ANGLETERRE. — LONDRES, LE 28 FÉVRIER.

Les compagnies des régiments n. 23 et 71 qui sont mises en activité pour aller au Canada doivent être au grand complet. Le second bataillon du régiment des gardes dit *Caldstream*, qui est pareillement destiné pour le Canada, sera armé de fusils à percussion. On apprend à cette occasion, qu'il est question d'armer toute la cavalerie généralement de carabines à platines à percussion.

— On écrit de Montréal, 25 janvier :

« Les royalistes se remuent et demandent le supplice des patriotes incarcérés. Les membres du conseil exécutif doivent se rassembler ici sous la présidence de sir John Colborne pour y réorganiser le gouvernement. »

« Dans le Bas-Canada les esprits sont toujours très agités, mais on ne s'attend pas à de prochains soulèvements. »

### FRANCE. — PARIS, LE 1<sup>er</sup> MARS.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur les chemins de fer s'est constituée hier. M. Thiers a été nommé président, M. Billaud secrétaire. Ces deux choix ont été faits à une grande majorité. Les dix-huit membres de la commission étaient présents.

La majorité de la commission est peu favorable au projet d'exécution des chemins de fer par le gouvernement.

— La loi sur l'organisation des tribunaux civils a amené hier quelques débats intéressants. M. Michel de Bourges a soulevé la question des lois de septembre, et le ministère a éprouvé un échec. Il s'agissait d'un article du gouvernement réduisant de 9 juges à sept les tribunaux civils de quelques chefs lieux, sièges de cours d'assises; la commission demandait le rejet de l'article, en se fondant sur ce que la plupart des cours royales et la cour de cassation avaient réclamé l'adjonction de 2 assesseurs de plus aux cours d'assises qui ne présentaient plus assez de garantie depuis que les lois de septembre avaient investi la magistrature siégeant aux assises du droit exorbitant de casser dans certains cas les arrêts du jury.

Le ministère a été obligé de se combattre lui-même et de demander l'adoption du projet de la commission, car la chambre a préféré l'article abandonné par le ministère, à celui qu'il venait d'adopter.

— D'importantes négociations vont avoir lieu à Paris entre le gouvernement Turc et le cabinet des Tuileries. On croit que les affaires d'Egypte et celles des provinces d'Alger, seront discutées et réglées en ces conférences. Le Grand Seigneur a envoyé exprès son ministre des affaires étrangères qu'il a créé pacha, et auquel il conservera son portefeuille pendant son absence. On croit que la France sera appelée à servir de médiateur entre le Sultan et le Pacha, et l'indépendance de ce vassal de la Porte sera achetée par quelques concessions du gouvernement français dans l'Algérie.

— Il paraît que des révélations assez graves, dit-on, ont été faites dans l'affaire Hubert, par un individu qui n'était pas jusqu'ici impliqué dans l'instruction, et qui avait été condamné pour délit ordinaire par un tribunal correctionnel de province.

Par suite de ses révélations, M. le procureur général a requis un supplément d'instruction qui a été ordonné. Depuis deux jours des perquisitions et des arrestations ont été faites tant à Paris que dans le département de la Seine Inférieure.

Cet incident devra ajourner pour quelque temps la décision de la chambre des mises en accusation. (*G. des Tribunaux.*)

— Le 11 janvier, l'escadre française n'avait pas encore paru au Port au Prince. L'arrivée des commissaires du gouvernement français était attendue à Haïti avec la plus grande anxiété, et les Français qui résident dans cette île n'étaient pas sans inquiétude sur les effets que l'irritation produite par l'annonce de l'arrivée prochaine de l'escadre, pourrait laisser dans les esprits.

On assure que le président Boyer avait même été jusqu'à inviter les journaux du pays à ne pas employer le mot *escadre*, mais bien les mots *commissaires français*, en parlant de l'expédition que l'on attendait de jour en jour au Port au Prince, siège du gouvernement haïtien.

### BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 1<sup>er</sup>.

La liquidation s'est faite aujourd'hui avec facilité; le report a beaucoup baissé, il était très offert à 15 centimes sur le 5 p. c. et sur le 3 pour cent, ce qui semblerait indiquer peu de confiance dans la hausse de ce mois-ci. Le 5 p. c. a fléchi de 5 à 49 centimes en liquidation et on l'offrait fin du mois à 109 80. Le 3 p. c. était également assez offert à 97 60 en liquidation et 79 75 fin du mois.

On a fait 2657 sur les actions de la Banque de France. Beaucoup de valeurs n'ont point été cotées; on ne s'occupait que de liquider les opérations entamées en 5 p. c. et en 3 p. c. Cependant, on a négocié quelques actions de la Banque de Belgique à 157 50 et 1520.

Il y a toujours beaucoup de variations sur les valeurs industrielles, dont les transactions acquièrent chaque jour plus d'importance. Les actions de la caisse Lafitte sont en grande faveur; elles sont montées aujourd'hui à 5490. Ce cours a amené quelques réalisations, qui ont fait fléchir à 5400, mais à la clôture on les demandait à 5420.

Les actions des mines d'Asphale de Seyssel ont fléchi à 5500.

### AFFAIRES D'ESPAGNE.

Voici de nouveaux détails sur l'affaire de Yebenes, et non pas Gebenes, comme l'avait imprimé hier la feuille ministérielle.

### DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

« Bordeaux, le 27 février.

« Les bandes réunies de Jara, de Peco et d'autres, au nombre de 2,000 fantassins et 800 chevaux, ont été atteintes le 18 dans les environs de Yebenes (province de Tolède), par le brigadier Flinter, qui a remporté une victoire complète sur elles. 150 morts, 300 blessés, 1,240 prisonniers dont 40 officiers ou chefs, 303 chevaux, une grande quantité d'armes et tous les bagages ont été le résultat de cette heureuse affaire. »

— Les lettres de Bayonne du 25 février portent que don

Carlos, après s'être arrêté avec l'infant don Sébastien, le 21 à Tolosa, est parti pour Estella. Les forces christines étaient à cette époque concentrées à Miranda.

— Une lettre de Bilbao du 19 de ce mois, citée par la *Sentinelles des Pyrénées*, raconte que ces jours derniers, le consul de France à cette résidence, M. Laffitte, en étant parti pour se rendre au quartier général de don Carlos, afin de réclamer la mise en liberté d'un prisonnier français, s'était fait accompagner de cinq lanciers portant le drapeau tricolore. Arrivé à Galdacano, le général Luqui, qui commande la ligue, l'a reçu du haut de sa grandeur : « Où vont ces hommes armés, demanda-t-il? — C'est mon escorte, répondit le consul. — Qu'elle rétrograde, j'ai l'ordre de ne laisser passer aucun homme armé avec vous. »

Alors M. Laffitte ordonna à l'un des lanciers de déposer ses armes et de prendre le drapeau, mais au moment où il se mettait en route, le général lui cria de son balcon : « N'emmenez pas cet homme? — C'est mon garçon, répondit le consul. — Non, monsieur, c'est un *pesetero*, je le connais très bien : il ne passera pas. »

Après une altercation assez vive, le général Luqui donna une ordonnance carliste à M. Laffitte pour porter le drapeau, et les cinq lanciers furent renvoyés à Bilbao.

Le journal de Bayonne ne fait pas connaître le résultat de la démarche de notre consul.

— La tranquillité continue à régner à Barcelonne. Le *Garde National* fait connaître dans un long article de son numéro du 14, les motifs par lesquels les *bullangas* (les émeutes) ne peuvent pas se reproduire dans cette ville. Nous remarquons entre autres les lignes suivantes :

« Nous savons que les agents étrangers ont disparu, ou se tiennent si cachés, qu'on n'en entend plus parler. Les clubs ont été fermés, et le parti des *bullangas* n'est plus animé que par quelques jeunes gens remplis d'illusions et d'inexpérience qui, s'ils ne modèrent leur audace, seront punis avec toute la rigueur des lois. »

### BELGIQUE.

#### BRUXELLES, LE 2 FÉVRIER.

M. Sylvain Van de Weyer, ambassadeur de S. M. à Londres, doit avoir quitté Bruxelles cette nuit pour retourner à son poste.

— S. A. R. le duc régnant de Saxe-Cobourg vient de conférer à M. le comte Ferdinand Meens, gouverneur de la Société Générale, la décoration de commandeur de 1<sup>re</sup> classe de son ordre de famille.

— MM. les sauniers de Bruxelles ont été reçus en audience particulière du roi, avant-hier. Ils ont présenté à S. M. une requête sur le sel. S. M. a accueilli leur demande avec sa bienveillance accoutumée, et a promis de s'en occuper particulièrement. Ces industriels demandent la suppression des passavans. Ils réclament contre le droit de 50 centimes à établir sur l'introduction de l'eau de mer.

— La question longuement débattue sur l'emplacement de la station du chemin de fer de Bruxelles vers la frontière de France, paraît, dit-on, être définitivement décidée en faveur du plan de MM. les ingénieurs Viquain, de Moor et Noël; cette station sera établie aux Bogards. Ces jours derniers il y a eu une réunion des propriétaires des terrains qui doivent être achetés; leurs prétentions ont été modérées, et le désir de voir la capitale véritablement jouir des avantages du chemin de fer, a dominé l'assemblée.

— Les dégâts occasionnés cet hiver dans les pépinières d'arbres indigènes et exotiques, sont incalculables. Nous connaissons un pépiniériste de nos amis, qui en a perdu plus de vingt mille. Il a l'espoir que ce qui est arbuté repoussera en général du pied; mais tous les végétaux qui résistent ordinairement à 12 degrés de froid, et qui ont été déplantés, sont perdus sans retour.

### BULLETIN DE LA CHAMBRE.

La chambre des représentants a consacré sa séance d'aujourd'hui à l'audition de rapports de pétitions, qui n'ont donné lieu à aucune discussion importante. Parmi ces pétitions nous remarquons les suivantes :

« Le sieur J. C. Flechet, bourgmestre à Bombye (Liège) demande une disposition qui institue des inspecteurs voyers dans toutes les provinces du royaume. » — Renvoi à la section centrale chargée de l'examen du projet de loi sur les chemins vicinaux. — Adopté.

« Le sieur L. J. l'Honnex, adjudicataire des travaux de réparations à faire à la route de Liège à Huy, demande une indemnité proportionnée aux pertes qu'il a essuyées par les pluies qui ont détérioré ses travaux. M. Heptia demande l'ordre du jour. Il est adopté. »

« Le sieur Gall, professeur émérite à l'université de Liège, demande que sa pension soit fixée conformément aux réglemens. » — Renvoi à M. le ministre de l'intérieur avec demande d'explications. — Adopté.

Demain on s'occupera des naturalisations, viendra ensuite la fin de la discussion du projet de loi sur le jury et enfin, s'il y a lieu, la discussion du projet de loi relative aux étrangers.

### LIÈGE, LE 3 MARS.

#### DU LIBÉRALISME.

Le *Courrier de la Meuse* a fait entendre, il y a quelques jours, de lamentables plaintes sur l'inégalité dans la répartition des fonctions publiques entre les catholiques et les libéraux, et il a verbelement réprimandé le ministère sur sa faiblesse et sa tendance à céder trop facilement aux exigences de la presse qui s'est constituée l'organe de ces derniers. Mais pour justifier une semblable allégation, ne fallait-il pas démontrer, par des faits et des chiffres, que les choses se passent ainsi que le prétend ce journal, dénombrer le personnel

de chaque administration, et faire connaître les opinions de tous les membres qui la composent? Il est vrai que cette preuve est très difficile à fournir et qu'elle est en quelque sorte impossible. On n'a pas encore songé à dresser des tableaux de statistique morale et religieuse, et si jamais on se disposait à violer, au profit d'un parti, la liberté de conscience garantie aux fonctionnaires de l'état comme à tous les autres citoyens, l'opinion publique se soulèverait avec énergie contre une semblable tentative de despotisme.

Sur quelles données s'appuie donc le *Courrier de la Meuse* pour établir la vérité de ses assertions, et de quelle base est-il parti pour venir nous affirmer, avec toute l'autorité de l'expérience, que la partialité contre laquelle il réclame avec tant de force, existe en réalité? Nous l'ignorons. Il nous semble au contraire que l'élément libéral, proprement dit, est bien plus faiblement représenté, dans les grands corps de l'état, que l'élément catholique, et pour s'en convaincre on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur la composition de la chambre des représentants, du sénat, des conseils provinciaux et de la plupart des administrations communales. Le *Courrier de la Meuse* ne saurait nier ce fait qui est trop évident pour pouvoir être contesté. Il l'a reconnu même avec franchise, dans ses lettres aux électeurs, en engageant vivement tous ceux qui sont appelés, par la loi, à concourir à la formation de ces corps constitués, à faire tous leurs efforts pour maintenir ce qu'ils ont créé, et pour ne pas se laisser supplanter ou expulser par un libéralisme turbulent qui voudrait, dit-il, jeter partout le désordre. Le *Courrier* est donc satisfait des résultats qui ont été obtenus jusqu'à présent, et son désir le plus vif est, que l'on respecte ce qui existe, et que l'esprit qui a prévalu dans nos administrations, continue à se développer dans l'intérêt du pays tel qu'il l'entend. Mais comment donc concilier ces expressions non équivoques de contentement avec ses plaintes antérieures?

Il faut croire que le parti qu'il représente ne joint pas encore d'assez d'influence, et qu'il voudrait bien étendre sa domination sur l'armée, la magistrature, et le gouvernement entier. Il sent que le pouvoir moral lui échappe, et, convaincu de l'existence de ce fait, il appelle à son secours le pouvoir matériel, pour retarder, s'il est possible, l'insurrection de sa chute. A côté de la hiérarchie sacerdotale, qui fait sa principale force, il voit s'élever et se consolider la hiérarchie d'une association libérale qu'il redoute, et comme l'issue de la lutte pourrait être douteuse, si l'on combattait des deux côtés, avec des armes égales, il cherche à intéresser le gouvernement à son sort, il parle des malheurs qui résulteraient de sa neutralité, de son abandon, et provoque un recrutement général qui doit grossir ses rangs de partisans dévoués.

Cette tactique n'est pas adroite. Le *Courrier* se donne des airs de victime, il s'humilie dans la poussière, il se frappe la poitrine, et s'écrie que la Belgique perdra son indépendance, que la société entière tombera en dissolution, si l'on ne se hâte de lui donner du renfort pour s'opposer au débordement des mauvaises passions, et prévenir la ruine de notre florissante patrie. Mais à qui donc espère-t-il en imposer? L'orangisme ne peut plus rien; il est mort; il est passé à l'état de cadavre. Quoiqu'il tressaille encore de temps en temps sous le choc galvanique de la presse, il n'effraye plus personne; tout le monde sait aujourd'hui par quel moyen on produit ces convulsions artificielles. Le parti français, de son côté, ne compte plus un seul organe dans le pays. Il s'est évanoui avec la fumée du dernier coup de canon tiré sous les murs de la citadelle d'Anvers. La république est-elle plus redoutable? Mais où donc a-t-elle établi son camp invisible, et sur quel point de notre territoire flotte son drapeau rouge? Le libéralisme seul est debout à côté du parti dont le *Courrier de la Meuse* est l'organe. Mais ce libéralisme, est-il donc autre chose que le progrès personnifié dans la trinité pacifique de l'industrie, des lettres et des arts? Regardez-le: il ne porte point de glaive; il ne porte point de torches. La constitution d'une main, une corne d'abondance de l'autre, les attributs des arts et des sciences à ses pieds, il convie le peuple à la liberté, au travail, à l'étude, encourage tout ce qui est utile, applaudit à tout ce qui est grand, noble et juste. Ce n'est donc pas de lui qu'il faut s'effrayer.

Et cependant c'est contre lui que le *Courrier de la Meuse* dirige toutes ses attaques. Son triomphe lui apparaît comme une catastrophe, et à ses yeux, le pays est perdu, si le libéralisme parvient à rallier la majorité à ses doctrines de progrès, et à fonder partout la prospérité sur les bases de la constitution qui nous régit. Que demande donc le *Courrier*? Où veut-il nous conduire? Nous le savons bien. Il voudrait reconstruire l'édifice d'un passé qui jonche encore le sol de ses débris, et comme les intelligences et les bras lui manquent pour l'accomplissement de cette œuvre, il se plaint, il se désole, et appelle le pouvoir à son aide. Mais c'est là s'accuser d'impuissance et montrer qu'on a peu de foi dans la bonté de sa cause; plus adroit cependant que l'ancien *Conservateur*, il ne va pas jusqu'à la menace; il ne s'écrie pas: Malheur aux récalcitrons! L'application de cette théorie d'épuration lui paraît trop violente. Il ne provoque pas à la destitution des fonctionnaires libéraux, parce qu'il sait bien qu'on ne l'écouterait pas; il demande seulement que désormais la carrière des emplois publics leur soit interdite, et pour parvenir à ce but, il proclame hautement que, par une injuste préférence, les catholiques sont exclus des avenues du pouvoir. Pour faire partager sa conviction à ceux qui sont d'un avis différent, il ne reste plus au *Courrier* qu'une seule chose à faire; c'est de prouver ce qu'il avance.

Nous apprenons que MM. les professeurs de l'Université de Liège ont résolu d'adresser au gouvernement une réclamation énergique contre le projet de loi sur les pensions, qui, s'il était adopté sans de notables changements, aggraverait leur position, et les priverait des bénéfices dont la jouissance éventuelle leur a été garantie à leur entrée en fonctions, et qui ont déterminé même un grand nombre d'entre eux à se vouer à la carrière de l'enseignement.

On lit dans le *Courrier Belge*:

Personne n'ignore que c'est le *Belge*, le *Politique* et l'*Eclair* qui ont posé à l'*Observateur* la question suivante, à laquelle nous l'avons vingt fois sommé inutilement de répondre:

Vaut-il mieux laisser au bon plaisir, au caprice d'un ministre, le droit d'autorisation des sociétés anonymes que de le régler par une loi?

Le *Courrier* se trompe à notre égard. Nous n'avons jamais posé cette question à l'*Observateur*. Si nous l'avions fait, nous eussions commis une sottise; car il ne peut y avoir de doute, pour personne, sur la manière dont cette question doit être résolue.

La loi est toujours, et en tout, préférable à l'arbitraire.

Nous lisons dans le *Belge* au sujet de l'article que nous avons publié sur la réforme électorale: n'oublions pas que MM. Lebeau et Rogier figurent encore parmi les actionnaires du *Politique*: Nous répétons pour la centième fois, que depuis deux ans, MM. Lebeau et Rogier ne figurent plus, ni parmi les rédacteurs, ni parmi les actionnaires du *Politique*.

Nous prions le *Belge*, et les autres journaux qu'il a pu induire en erreur, de reproduire notre déclaration.

Le conseil de salubrité publique, établi à Bruxelles, a fait publier le rapport d'un de ses membres, M. Dupétioux, sur l'état des habitations de la classe ouvrière, dans la capitale, et sur les moyens propres à l'améliorer. Il se propose de traiter successivement toutes les questions qui pourraient se rattacher à la condition de la classe laborieuse. Déjà il a nommé une commission pour constater la condition des ouvriers, et particulièrement celle des enfants, dans les fabriques, les usines et les mines du royaume. Une série de questions ne tarderont pas à être adressées, à cet effet, à nos principaux industriels, qui, sans doute, s'empresseront de faire parvenir au conseil tous les renseignements nécessaires pour l'aider dans l'accomplissement de son œuvre philanthropique.

Il est question de fonder à Bruxelles un institut libre des sciences morales. L'académie s'occupe trop exclusivement de travaux sans application immédiate. Quelques hommes actifs et généreux se sont réunis pour suppléer à cette lacune, sans avoir la prétention d'élever autel contre autel. Le noyau de la nouvelle société serait peu nombreux, mais généralement composé de personnes zélées pour le bien public. On parle aussi de nommer des associés correspondants dans les provinces.

Les journaux ont annoncé que l'ouverture des sections du chemin de fer de Tirlemont à Wareme, et de Wareme à Ans, aurait lieu le 10 de ce mois; on dit maintenant que cette partie de la route en fer ne sera pas livrée à la circulation, avant le 20 ou le 25. Comme on l'a pu voir, le trajet de Bruxelles à Ans, a été fait par le ministre des travaux publics en 3 heures 1/4. Cette rapidité ne sera point atteinte, pour le public, dans les premiers temps du service. On sera obligé de s'arrêter aux diverses stations, ce qui n'a point eu lieu, lors du voyage du ministre; ensuite, il y a toujours un peu d'embaras au début d'une organisation nouvelle, et enfin il faut donner le temps à la route de se tasser; mais avant la fin de l'année, le trajet de Liège à Bruxelles se fera certainement en trois heures, terme moyen.

L'affaire à charge du *Lynx* poursuivi pour ses articles *Turpitudes*, s'instruit avec beaucoup d'activité au parquet. Trente-deux liasses renfermant plus de trois cents pièces ont, dit-on, été communiquées par le ministère public aux conseils des prévenus. De nombreux témoins, parmi lesquels de hauts fonctionnaires et bon nombre d'intendants militaires seront ou sont déjà assignés tant à charge qu'à décharge. Il est probable que les débats rempliront au moins une semaine complète des audiences de la cour d'assises.

C'est définitivement M. l'avocat général de Bayay qui portera la parole. Le public a accueilli avec faveur et confiance le choix de cet honorable magistrat, dont l'impartialité et l'indépendance ont été mises à brillante épreuve dans l'affaire des pillages du mois d'avril 1834. Aujourd'hui comme alors, nous en sommes certains, il saura désigner les vrais coupables, quels qu'ils soient.

Nous apprenons, d'un autre côté, que M. de Bayay consacre exclusivement ses soins à l'examen de la procédure qui lui est confiée. Depuis plusieurs jours, le service qu'il remplissait à l'une des chambres civiles de la cour est interrompu par suite de cette besogne extraordinaire. On remarque que M. de Bayay semble destiné à attacher son nom aux seuls procès politiques importants survenus depuis la révolution. C'est lui encore qui fut chargé de soutenir l'accusation contre Ernest Grégoire et ses complices.

#### MINES. — Redevance proportionnelle de 1838.

Une circulaire en date du 23 février 1838, adressée par la députation permanente du conseil provincial, aux collèges des bourgmestres et échevins, porte ce qui suit:

D'après l'article 1er, de la loi du 30 janvier dernier, insérée dans le Bulletin officiel n° 2, la redevance proportionnelle à établir en 1838 sur les exploitations de mines, est encore fixée à deux et demi pour cent du produit net.

Les exploitants qui voudront se libérer de la redevance par mode d'abonnement, devront faire parvenir leurs offres avant le quinze avril prochain, au greffe provincial à Liège, et ceux qui préféreraient la taxation d'office, seront tenus de faire remettre leurs déclarations détaillées avant le 1er mai suivant. Les délais sont absolument de rigueur, et les pièces adressées après les époques ci-dessus indiquées, ne seront point admises.

Les offres d'abonnement et les déclarations à faire par les exploitants doivent être transcrites sur papier timbré et visées pour légalisation par l'autorité locale.

On s'occupe sérieusement à Liège, de la formation d'un corps de musique pour la garde civique. Le colonel en chef, M. Vercken a prié M. Daussigne, directeur de notre conservatoire de Musique; de faire le projet d'organisation. La pensée qui préside à ce projet, ne serait pas seulement de donner à notre garde citoyenne un bon corps de musique, mais encore de doter Liège d'une institution dont elle sent depuis longtemps le besoin, c'est-à-dire d'une bonne harmonie qui lui manque.

— Deux chaumières de la commune de Glons, ont été la proie

des flammes dans la nuit du 25 au 26 février. Deux jeunes garçons, l'un de trois l'autre de quatre ans, ont été engloutis au milieu de l'incendie.

— La question des chemins de fer est à l'ordre du jour en France. Elle vient d'être traitée par M. Blanqui, au Conservatoire des Arts et Métiers. Ce savant économiste s'est prononcé pour la construction des grandes lignes par l'Etat.

— On lit dans l'*Echo du Luxembourg*:

« Il n'y a pas long-temps, on croyait que la France seule pouvait offrir un débouché à notre fer et à nos fontes. Depuis quelque temps cependant quelques uns de nos maîtres de forges font des affaires considérables avec la Prusse. D'assez fortes quantités de fontes y ont été placées à des prix avantageux. C'est la société des hauts fourneaux du Luxembourg qui a fait les premières affaires de ce genre. Nous désirons, dans l'intérêt du pays, qu'elle puisse continuer ses relations. »

La 2me livraison (quatrième année), de la *Revue Belge*, vient de paraître. Elle renferme la suite d'un tour de FRANCE, par le pseudonyme Jacques Bienaise; l'*Alcove de Marie Stuart*, par Théod. Just, et un article intitulé: *Noms et Prénoms*, par Ph. Lesbroussart.

#### BÉNÉFICE DE MADAME JOSSE-ERNEST.

C'est lundi prochain 5 mars qu'a lieu la représentation au bénéfice de Mme. Josse-Ernest. Dans une année où nous avons vu apparaître si peu de nouveautés sur notre scène, l'annonce d'une représentation qui se composera de deux ouvrages nouveaux pour nous, un drame et un opéra, est certes d'un bon augure pour le caissier. L'intermède musical qui sera exécuté entre les deux pièces, contribuera beaucoup à rendre cette soirée très agréable; l'*orage*, sérénade à grand orchestre, de M. Wanson, et une *valse fantastique* du même compositeur, qui sera exécutée par la musique militaire, sont deux morceaux remarquables et qui ont déjà valu à leur auteur des applaudissements mérités.

Le public voudra aussi sans doute témoigner à la bénéficiaire tout l'intérêt qu'elle inspire; Mme. Josse-Ernest est une artiste consciencieuse; et qui, dans certains rôles, a fait preuve d'un talent très dramatique; si le rôle dont elle s'est chargée dans le drame historique d'*Heloise et Abelard* offre, comme il est probable, des situations propres à donner à la bénéficiaire l'occasion d'y développer tout ce talent, ce sera une bonne fortune pour le public et pour Mme. Josse-Ernest une nouvelle garantie de succès.

#### NOUVEAU CHAUFFAGE.

Le 17 de ce mois il y a eu une grande soirée, à Londres; chez le duc de Sussex, président de la société royale. Tous les membres de la société y étaient invités, ainsi que les ambassadeurs étrangers et l'élite des gens de lettres, tant nationaux qu'étrangers. La magnifique bibliothèque du duc regorgeait de monde. Parmi les objets d'art de nouvelle invention qui y étaient exposés, on remarquait quatre poëtes d'une nouvelle construction, qui, au moyen d'une composition ardente encaissée dans un cylindre, échauffaient la grande galerie de 100 pieds de longueur. Ces poëtes sont sans tuyaux pour la fumée, et l'on peut les transporter d'une chambre à l'autre, comme une chaufferette. Ils gardent leur chaleur pendant 40 heures, et la dépense ne s'élève qu'à 6 ou 7 sous.

#### THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche, 4, 6me représentation du 7me mois d'abonnement, BRUNO, vaudeville en deux actes. — ROBIN DES BOIS, opéra comique en 3 actes.

Dimanche, 4 mars, GRAND BAL. Changement de prix d'entrée: Pour un cavalier, 2 fr. 50. Un cavalier et une dame, 3 50.

Incessamment la reprise de la JUIVE.

Lundi, au bénéfice de Mad. Josse Ernest, 11a 1re représentation de HELOISE et ABELARD, drame en 5 actes. — La 1re, de: LE MANNEQUIN DE BERGAME, opéra buffa en un acte. Intermède musical.

## ANNONCES.

Au Magasin de Paris.

L. LEVASSEUR, N<sup>EGT</sup>.

Départ du Pont d'Île, n. 776,

MAISON ORBAN ET FILS,

tient un grand assortiment de masques et dominos, d'objets de nouveautés tels que gants de peaux, de soie, fil d'Ecosse, coton et filoches, bretelles en gomme et autres, cols en satin et crinoline, parfumeries en tout genre, cravaches, fouteis, éponges fines et communes.

En outre, le sieur LEVASSEUR confectionne toute espèce de registres à dos élastique et brisé à l'Allemande et à la Française, reliures et cartonnages de toute espèce ainsi que tout ce qui concerne la fourniture de bureaux. 346

## POURBAIX,

CHIRURGIEN DENTISTE, RUE ST. HUBERT, n° 594 A LIÈGE,

Préviens les personnes qui voudraient le consulter, qu'il reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 3.

Mme. BEAUJEAN BAYET, RUE VIVANE D'ÎLE, n. 606; demande DEUX PREMIÈRES Demoiselles DE MAGASIN AU FAIT DU COMMERCE DE NOUVEAUTÉS.

Au même n°, BEAUX APPARTEMENTS GARNI OU NON GARNI, A LOUER, avec grand salon, etc. 336

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont

A LOUER pour la St-Jean prochain, UNE MAISON DE COMMERCE, RUE DE LA RÉGENCE, n. 14. S'y adresser. 357

A REMETTRE pour le 24 juin prochain, UNE BELLE MAISON DE COMMERCE, située à Liège, rue Gerardrie, n. 612. S'y adresser. 358

UNE FILLE de probité, sachant faire l'ouvrage d'une maison bourgeoise, lire et écrire pour s'utiliser dans un magasin, peut se présenter pied du Pont-d'Isle, n. 763. 218

Un DOMESTIQUE connaissant un peu le jardinage, peut se présenter, faubourg St. Gilles, n. 431. 234

QUARTIER SEPARÉ à louer, place du Marché, n. 2.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE FLÉMALLE-HAUTE fait connaître, que la PLACE de GARDE CHAMPÊTRE de cette commune est vacante; elle invite les personnes qui désireraient remplir cette charge, à présenter les pièces ci-dessous désignées au bureau de la mairie, avant le 20 mars courant.

Pour être admis, il faut savoir lire et écrire correctement, être muni d'un certificat de bonne conduite, délivré par l'autorité compétente et d'un extrait d'acte de naissance. Le traitement est de 300 francs annuellement. 347

**A LOUER POUR MAI PROCHAIN, UNE GRANDE ET BELLE MAISON**

Avec écurie, cour et jardin, très avantageusement située POUR LE COMMERCE, au marché d'Anbel. S'adresser au docteur BURGERS, du dit Anbel. 359

**LOUER PRÉSENTEMENT OU POUR LE 24 MARS,**

UN JOLI QUARTIER, indépendant, avec cour et jardin, réunissant les agréments de la ville et de la campagne et jouissant de la plus belle vue, situé à HOCHÉ-PORTÉ. S'adresser rue St. Séverin, n. 723. 339

M. DUSART, notaire à Liège, VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude, rue féronstrée, le 8 MARS 1838, à 11 heures, AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR, sans réserve d'infirmité ni de surenchère,

**UN MAISON, N. 225,**

SITUÉE AU HAUT - DES - TAWES A LIÈGE.

Avec jardin et une prairie de 82 ares. S'adresser audit notaire, pour connaître les conditions.

ON DEMANDE un JARDINIER au n. 130, Hors-Château.

JEUDI, VENDREDI et SAMEDI, 8, 9 et 10 MARS 1838. A MIDI, M. MASSART, cessant l'exploitation de sa FERME du CHATEAU de MOMALLE, y fera vendre par le notaire BERNARD, 30 CHEVAUX, 24 BÊTES A CORNES et généralement tous les attirails et meubles nécessaires à une grande exploitation.

A CREDIT MOYENNANT CAUTION. 349

**VENTE**

D'UN BEAU

**TROUPEAU DE BÊTES A LAINE.**

Mardi, 20 Mars 1838, à dix heures précises du matin,

M. de ROSSIUS, de BOUILLON, fera VENDRE audit Bouillon, près de Havelange, route de Liège à Ciney, par le ministère de M. PETERS, notaire audit Havelange, son beau et bon TROUPEAU de BÊTES A LAINE, mérinos et métis grande finesse, se composant de moutons antenois et antenois, mères pleines et avec leurs agneaux, et de quelques beaux béliers.

A CREDIT.

**A VENDRE**

DE GRÉ A GRÉ

**la Belle Propriété**

DE

**CHATEAU DE STRIVAY.**

SITUÉE COMMUNE DE PLAINEVEAUX.

Cette belle propriété se compose d'un beau château, consistant en grands salons, cabinets, chambres à coucher, écuries, étables, remises, jardins légumier et d'agrément, corps de ferme avec environ soixante bonniers de prairies, vergers et terres à labour.

Tous ces bâtiments sont construits en pierres et briques et couverts en ardoises et sont dans le meilleur état.

Cette vente présente toute sécurité, et l'acquéreur pourra obtenir de grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser pour voir les conditions, en l'étude de M. NIHOUL, notaire à Seraing, et place St. Barthélemi, n. 610, à Liège.

**A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ,**

AVEC FACILITÉS DE PAIEMENT,

**UNE MAISON.**

Composée de plusieurs quartiers, avec cour et dépendances, SITUÉE AU COMMENCEMENT DU QUAI DE LA SAUVENIÈRE, près l'ancien pont d'Avroy à Liège. S'adresser en l'étude de Maître DEBEFVE, notaire, rue Sœurs de Hasque, no. 281 à Liège. 348

**VENTE D'UNE MAISON,**

SUR LA

MISE A PRIX DE CINQ MILLE FRANCS.

Mardi 13 Mars 1838, à trois heures de relevée, Le notaire LAMBINON vendra aux enchères, en son étude, place derrière l'Hôtel de Ville, à Liège,

**UNE MAISON N° 227,**

SITUÉE RUE DES TOURNEURS, A LIÈGE,

Tenant à MM. Somzé, Devillers et autres. 352

**Vente d'une Maison,**

SUR LA

MISE A PRIX DE DIX MILLE FRANCS.

Samedi, 31 Mars 1838, à 3 heures de relevée, Le notaire LAMBINON vendra au plus offrant, en son étude place derrière l'Hôtel de Ville, à Liège,

**UNE MAISON N° 1178,**

Composée de deux bâtiments, deux cours, 14 pièces à feu, le tout entièrement neuf, situé rue Grande Bèche, à Liège, loué 770 francs annuellement. S'adresser audit M. LAMBINON. 353

**A VENDRE**

EN L'ÉTUDE DE M. LOUIS DEJAER, LÉGISTE, PLACE STE.-CLAIRE, A LIÈGE,

**Une Belle Maison,**

AVEC

**UN VASTE TERRAIN,**

Avantageusement situés, au centre de la ville de Liège, dans la plus belle rue du quartier du Sud.

Les bâtiments sont bien et solidement construits, ils ont 187 mètres carrés de superficie.

Le terrain, qui est contigu, contient 793 mètres 90 centimètres, avec une façade à la rue, longue de 16 mètres 60 centimètres.

Ces immeubles, par leur position et leur étendue, conviennent à toute espèce d'établissement; ils pourraient aussi être divisés avec avantage par l'acquéreur. 350

**VENTE CONSIDÉRABLE**

DE

**FUTAIE**

AUX ENCHÈRES.

Le Lundi 19 Mars 1838, à dix heures du matin,

Monsieur l'avoué CHEFNAY fera VENDRE la COUPE ordinaire de FUTAIE de son bois de Chaielot, commune de Ramet, arrondissement de Liège.

Immédiatement après, Monsieur le comte d'HEMERICOURT de Ramicoule fera VENDRE la COUPE ordinaire de FUTAIE de son bois de RAMET, situé même commune; plus DEUX HÊTRES croissant dans son bois dit de la Ramée, à proximité du précédent.

Ensuite et pour en finir le même jour sans désemparer, Monsieur Gustave COMHAIRE, avocat, fera VENDRE la COUPE ordinaire de FUTAIE aussi de son bois de Ramet.

Ces VENTES auront lieu sous la direction et à la recette du notaire GUÉNAIR, dans l'ordre ci-dessus, par marchés ou portions et au pied des arbres, qui sont croissants dans les coupes ordinaires de raspe (taillis) actuellement en exploitation. — Elles comprendront un nombre considérable d'arbres de différentes essences et dimensions et propres à tous usages, mais dont la plus grande partie se compose de chênes ayant de 25 à 35 pouces d'écartissage (cette indication est exacte), hauteur en proportion).

De larges et faciles chemins de vidange permettent en tous temps le transport des marchandises à la meule et à la route de France dont ces arbres sont très-voisins.

A CREDIT.

**VENTE**

D'UNE

TRÈS-BELLE ET RICHE COLLECTION

DE

**PLANTES**

EN

**PLEINE FLEURAISSON,**

Entre autre une collection de CAMELLIA, de tout ce qu'il y a de plus nouveau, savoir :

Camellia Frederic-le-Grand.	Id. Anemoene rose de presse.	Id. Leanna superba.
Id. Kins royal.	Id. Dilicatissima.	Id. Rivenic.
Id. Joonghii.	Id. Minuta.	Id. Decora.
Id. Tricolor.	Id. Cliveamra.	Id. Futting.
Id. Cambelle.	Id. Latifolia.	Id. Cornuta.
Id. Fordii.	Id. Spofforthia.	Id. Gillesie.
Id. Regina.	Id. Rossii Fera.	Id. Revisianna.
Id. Derbiana.	Id. Melinetii.	Id. Vandesii vent.
Id. Donkellarie.	Id. Rosetta.	Id. Buhiana.
Id. Hibrida.	Id. Nivea.	Id. Lefevrianna.
Id. Candidissima.	Id. Villemorsiana.	Id. Flameola superba.
Id. Froserie.	Id. Amtepetale.	Id. Sabina vera.
Id. Bel-Ton Eplips.	Id. Traversii.	Id. Anemoene alba.
Id. Amabilis london.	Id. Rossii.	Id. Ignea.
Id. Revesi.	Id. Lincata.	Id. Pontata major.
Id. Anemoene rosea.	Id. Victoria antwerpiensis.	Id. Hebrida.
Id. Sweetii.		Id. Fragerie.

Et beaucoup d'autres plantes dont le détail serait trop long. Cette vente se fera le 6 MARS 1838, à 2 heures de relevée, pour compte du sieur Fr. LANCKMAN, de Gand, horticulteur propriétaire et membre de plusieurs sociétés d'horticulture et de botanique, à la salle de ventes de A. DUVIVIER, rue Velbruck.

**VENTE DE BIENS,**

SITUÉS COMMUNE DE HERSTAL.

LUNDI 5 MARS 1838, A DIX HEURES DU MATIN,

La commission administrative du séminaire épiscopal de la ville de Liège, fera exposer en VENTE, aux enchères publiques, au bureau de sa recette, cloîtres de la Cathédrale, par le ministère de M. De BEFVE, notaire,

**deux maisons,**

Avec une parcelle de TERRAIN d'une étendue superficielle de trente deux ares six cent quatre vingt quatorze milliars (7 1/2 verges grandes); le tout contigu, situé à la Préalle, commune de Herstal, en lieu dit Pierrerie.

S'adresser, pour prendre inspection des titres de propriété et connaissance du cahier des charges, en l'étude dudit notaire, rue Sœurs de Hasque, n° 281. 175

Le jeudi 8 mars 1838, à dix heures du matin,

**IL SERA PROCÉDÉ**

Par le ministère de M. RENOZ, notaire, à Liège, devant M. le juge de paix des quartiers Sud et Ouest de ladite ville, en son bureau Mont St.-Martin,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

**DES IMMEUBLES,**

CI-APRÈS DÉSIGNÉS; SAVOIR :

PREMIER LOT.

Une BELLE et GRANDE MAISON, située à Liège, Quai de la Sauvenière, n° 812, composée de plusieurs beaux appartemens parfaitement décorés, vastes salons, une grande cour, écurie, remise, sellerie, un grand magasin, de très belles caves, etc., etc.

DEUXIÈME LOT.

Une GRANDE REMISE, avec BEAU JARDIN, serre, orangerie, etc., située à Liège, rue Basse Sauvenière, derrière la maison ci-après désignée.

S'adresser pour les conditions de la vente à M. RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 252

**AVIS POUR SURENCHÉRIR.**

Suivant procès-verbal d'adjudication reçu par M. GILKINET, notaire à Liège, le 12 février 1838, la MAISON, sise à Liège, FAUBOURG ST.-GILLES, portant le n. 286, joignant de deux côtés et de derrière au sieur Celiné, a été adjugée moyennant la somme de 3,000 francs.

D'après les conditions de la vente toute personne solvable pourra surenchérir la dite adjudication et ce jusqu'inclus le 12 mars prochain à charge d'en porter le prix à un vingtième en sus de celui auquel elle a été adjugée et de passer acte de cette surenchère par le ministère de M. GILKINET.

S'adresser pour voir ladite maison; en la demeure Faubourg St. Gilles, n. 298, du sieur DOFF.

